

Diagnostic de performance énergétique - logement (6.1)

N° : 21.02.036

N° Ademe : 2149V1000649U
 Valable jusqu'au : 02/02/2031
 Type de bâtiment : Maison individuelle
 Année de construction communiquée : 2008

Surface habitable : 95,17 m²

Adresse : 1, rue Jean d'Alluye
 49490 DENEZE-SOUS-LE-LUDE

Date : 03/02/2021
 Date de visite : 03/02/2021
 Diagnostiqueur : Nicolas LOISY
 SARL Cabinet LOISY
 19, rue Saint Martin – 49100 ANGERS

Signature :



Propriétaire :

Nom :
 Adresse : Non communiquée

Propriété des installations communes (s'il y a lieu) :

Nom : /
 Adresse : /

Consommations annuelles par énergie

Obtenues par la méthode 3CL, version 1.3, estimées au logement, prix moyen des énergies indexés au 15/08/2015

	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	Détail par énergie et par usage en kWh _{EF}	Détail par usage en kWh _{EP}	
Chauffage	Electricité : 5659 kWh _{EF}	14601 kWh _{EP}	782,13 €
Eau chaude sanitaire	Electricité : 2729 kWh _{EF}	7041 kWh _{EP}	299,11 €
Refroidissement	/	/	/
CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE POUR LES USAGES RECENSES	Electricité : 8388 kWh _{EF}	21642 kWh _{EP}	1205,18 € Abonnements compris

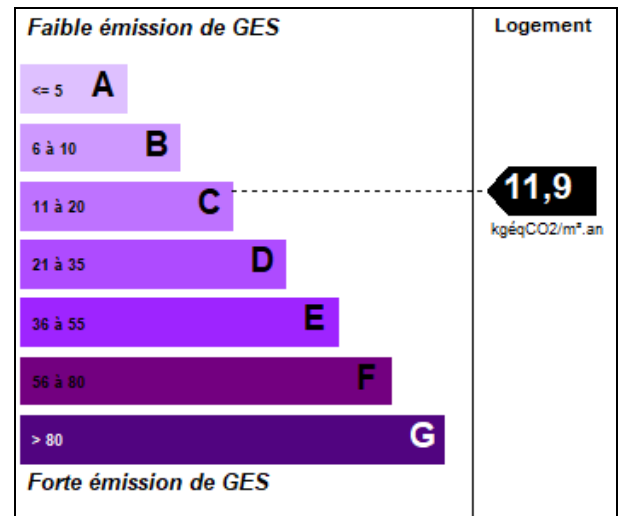
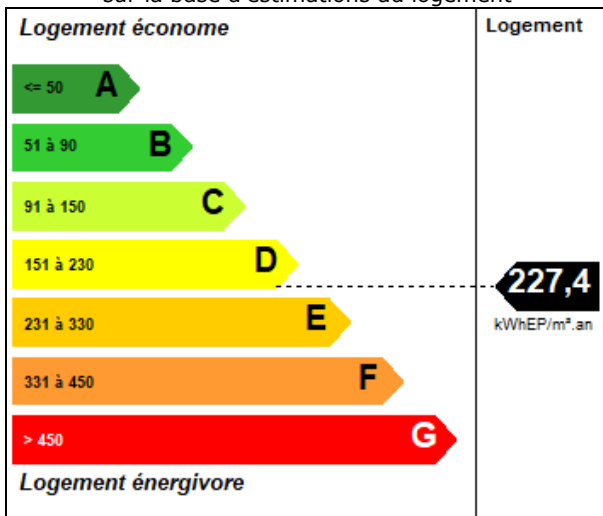
Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Consommation conventionnelle : 227,4 kWh_{EP}/m².an

Emissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Estimation des émissions : 11,9 kg_{éq}CO₂/m².an

sur la base d'estimations au logement



Diagnostic de performance énergétique - logement (6.1)**Descriptif du logement et de ses équipements**

Logement	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation
Murs : - Mur sur l'extérieur avec isolant (ITI) Ep=14 cm	Système de chauffage : - Chauffage à effet joule	Système de production d'ECS : - Production ECS Electrique (200 l)
Toiture : - Plafond solives bois avec ou sans rempl. isolé (ITE) Ep=30 cm	Emetteurs : - Radiateur électrique NF catégorie C panneau de verre	Système de ventilation : - VMC SF
Menuiseries : - Fen.bat. PVC double vitrage(VIR) argon 16mm Avec volets - PF. coul. PVC double vitrage(VIR) argon 16mm Avec volets - Porte en PVC avec double vitrage	Système de refroidissement : - Sans objet	
Plancher bas : - Plancher sur terre-plein isolé	Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint : - Sans objet	
Énergies renouvelables - Sans objet	Quantité d'énergie d'origine renouvelable : - Sans objet	
Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : - Sans objet		

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course. L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.

Diagnostic de performance énergétique - logement (6.1)

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors-gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Eclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

Diagnostic de performance énergétique - logement (6.1)



Recommandations d'amélioration énergétique




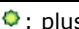
Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie.

Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres.

Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte. Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises.

Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux en vigueur.

Mesures d'amélioration	Nouvelle consommation Conventionnelle (kWhEP/m ² .an)	Effort d'investissement	Économies	Rapidité du retour sur investissement	Crédit d'impôt
VMC Hygro B	205,2	€€	☆☆		0,00
Installation solaire A envisager si la toiture est orientée entre le sud-est et le sud-ouest, sans masque	176,6	€€€€	☆☆☆		30,00

légende		
Économies	Effort d'investissement	Rapidité du retour sur investissement
☆ : moins de 100 € TTC/an	€ : moins de 200 € TTC	 : moins de 5ans
☆☆ : de 100 à 200 € TTC/an	€€ : de 200 à 1000 € TTC	 : de 5 à 10 ans
☆☆☆ : de 200 à 300 € TTC/an	€€€ : de 1000 à 5000 € TTC	 : de 10 à 15 ans
☆☆☆☆ : plus de 300 € TTC/an	€€€€ : plus de 5000 € TTC	 : plus de 15 ans

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y ! <http://www.impots.gouv.fr>

Pour plus d'informations : <http://www.developpement-durable.gouv.fr> ou <http://www.ademe.fr>

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :
Bureau Véritas Certification

60, Avenue du Général de Gaulle
92046 - PARIS LA DEFENSE

Certification : 8057849

Assuré par ALLIANZ

40, Avenue du Maréchal leclerc
49300 CHOLET
Tel: 0241623113 Fax: 0241712875

N°: 56745016

FICHE TECHNIQUE POUR LES DIAGNOSTICS DE PERFORMANCE ENERGETIQUE REALISES SUIVANT LA METHODE DES CONSOMMATIONS ESTIMEES

Référence du logiciel validé : DPEWIN version V4

Référence du DPE : 2149V1000649U

Diagnostic de performance énergétique

fiche technique

Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique.

En cas de problème, contacter la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (<http://diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr>).

Généralités

Généralités

Département	49
Altitude	58 m
Type de bâtiment	Maison individuelle
Année de construction communiquée	2008
Surface habitable	95,17 m ²
Hauteur moyenne sous plafond	2,68 m

Enveloppe

Enveloppe - Caractéristiques des murs

Code	Description	Caractéristique	Valeur
M01 U=0,242 W/m ² °C	MUR n°1 Mur sur l'extérieur avec isolation par l'intérieur Ep=14 cm Avec retour d'isolant au niveau des menuiseries	U	0,242 W/m ² °C
		b	1,000
		Localisation	Sur Extérieur
		Orientation	Surface
		Nord-Ouest/Nord/Nord-Est	21,28 m ²
		Sud-Ouest/Sud/Sud-Est	21,28 m ²
		Est	29,72 m ²
		Ouest	33,21 m ²
		Intérieure	

Enveloppe - Caractéristiques des planchers

Code	Description	Caractéristique	Valeur
S01 U=0,260 W/m ² °C	PLANCHER n°1 Plancher sur terre-plein Surface Terre-plein : 95,17 m ² Terre-plein isolé	U	0,260 W/m ² °C
		b	1,000
		Localisation	Sur Terre-plein
		Surface	95,17 m ²



Enveloppe - Caractéristiques des plafonds

Code	Description	Caractéristique	Valeur
------	-------------	-----------------	--------

Etude DPEV4

T01 <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; width: fit-content;">U=0,120 W/m²°C</div>	PLAFOND n°1 Plafond entre solives bois avec ou sans remplissage avec isolation par l'extérieur (ITE) Ep=30 cm Local donnant sur des combles	U	0,120 W/m ² °C
		b	0,950
		Localisation	Sur LNC (combles perdus,...)
		Orientation	Surface
		Nord-Ouest/Nord/Nord-Est	
		Sud-Ouest/Sud/Sud-Est	
		Est	
		Ouest	
		Horizontale	
		Intérieure	95,17 m ²

Enveloppe - Caractéristiques des vitrages

Code	Description	Caractéristique	Valeur
F01  <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; width: fit-content;">Ujn=2,200 W/m²°C</div>	Fenêtre n°1 Fenêtre battant PVC double vitrage(VIR) argon 16mm Avec volets Au nu intérieur Largeur dormant 5 cm Menuiserie avec joint Menuiserie verticale >=75° <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; width: fit-content;">Masques proches</div> Pas de masque <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; width: fit-content;">Masques lointains</div> Pas de masque	Ujn	2,200 W/m ² °C
		Uw	2,200 W/m ² °C
		Orientation	Surface
		Nord-Ouest/Nord/Nord-Est	
		Sud-Ouest/Sud/Sud-Est	
		Est	4,38 m ²
		Ouest	3,18 m ²
		Horizontale	
		Intérieure	
		F02  <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; width: fit-content;">Ujn=2,400 W/m²°C</div>	Fenêtre n°2 Portes-fenêtres coulissante PVC double vitrage(VIR) argon 16mm Avec volets Au nu intérieur Largeur dormant 5 cm Menuiserie avec joint Menuiserie verticale >=75° <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; width: fit-content;">Masques proches</div> Pas de masque <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; width: fit-content;">Masques lointains</div> Pas de masque
Uw	2,400 W/m ² °C		
Orientation	Surface		
Nord-Ouest/Nord/Nord-Est			
Sud-Ouest/Sud/Sud-Est			
Est	4,41 m ²		
Ouest			
Horizontale			
Intérieure			

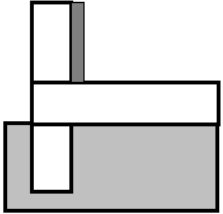
Enveloppe - Caractéristiques des portes

Code	Description	Caractéristique	Valeur
F02 <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; width: fit-content;">U=3,300 W/m²°C</div>	Porte n°1 Porte en PVC avec double vitrage Au nu intérieur Largeur dormant env. 5 cm	U	3,300 W/m ² °C
		Orientation	Surface
		Nord-Ouest/Nord/Nord-Est	
		Sud-Ouest/Sud/Sud-Est	
		Est	
		Ouest	2,12 m ²
		Intérieure	

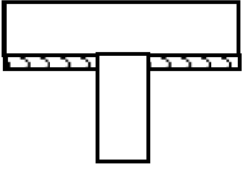
Enveloppe - Caractéristiques des ponts thermiques de type plancher bas/mur

Code	Description	Caractéristique	Valeur
------	-------------	-----------------	--------

Etude DPEV4

 Psi=0,310	Liaison Mur extérieur / Plancher bas	Psi	0,310
		Longueur	44,620 m

Enveloppe - Caractéristiques des ponts thermiques de type refend/mur

Code	Description	Caractéristique	Valeur
 Psi=0,410	Liaison Mur extérieur / Refend	Psi	0,410
		Longueur	10,720 m

Systemes
Systemes - Caractéristiques de la ventilation

Code	Description	Caractéristique	Valeur
	VMC SF La majorité des ouvrants est avec joint d'étanchéité	Qvarep	1,650
		Smea conventionnelle	2,000
		Q4 m ²	2,000
		Q4_env	429,505
		Q4	515,158
		Qvinf	29,206
		Hvent	53,390
		Hperm	9,930

Systemes - Caractéristiques du chauffage

Code	Description	Caractéristique	Valeur
	Radiateur électrique NF catégorie C panneau de verre Emetteurs divisés Pas de réseau de distribution	Bch	6503,997
		Re	0,970
		Rr	0,990
		Rd	1,000
		Rg	1,000
		Ich	

Systemes - Caractéristiques de la production d'eau chaude sanitaire

Code	Description	Caractéristique	Valeur
	Production ECS Electrique individuelle Production à accumulation 1 ballon de 200 litres vertical Production dans le volume habitable	BECS	1672,178
		Fecs	0,000
		Rd	0,850
		Rs	0,721
		Rg	1,000
		Iecs	1,632

Explication des écarts possibles entre les consommations issues de la simulation conventionnelle et celles issues des consommations réelles :

Le DPE a pour principal objectif d’informer sur la performance énergétique des bâtiments. Cette information communiquée doit ensuite permettre de comparer objectivement les différents bâtiments entre eux.

Si nous prenons le cas d’une maison individuelle occupée par une famille de 3 personnes, la consommation de cette même maison ne sera pas la même si elle est occupée par une famille de 5 personnes. De plus, selon que l’hiver aura été rigoureux ou non, que la famille se chauffe à 20°C ou 22°C, les consommations du même bâtiment peuvent significativement fluctuer. Il est dès lors nécessaire dans l’établissement de ce diagnostic de s’affranchir du comportement des occupants afin d’avoir une information sur la qualité énergétique du bâtiment. C’est la raison pour laquelle l’établissement du DPE se fait principalement par une méthode de calcul des consommations conventionnelles qui s’appuie sur une utilisation standardisée du bâtiment pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Les principaux critères caractérisant la méthode conventionnelle sont les suivants :

- en présence d’un système de chauffage dans le bâtiment autre que les équipements mobiles et les cheminées à foyer ouvert, toute la surface habitable du logement est considérée chauffée en permanence pendant la période de chauffe ;
- les besoins de chauffage sont calculés sur la base de degrés-heures moyens sur 30 ans par département. Les degrés-heures sont égaux à la somme, pour toutes les heures de la saison de chauffage pendant laquelle la température extérieure est inférieure à 18°C, de la différence entre 18°C et la température extérieure. Ils prennent en compte une inoccupation d’une semaine par an pendant la période de chauffe ainsi qu’un réduit des températures à 16°C pendant la nuit de 22h à 6h ;
- aux 18°C assurés par l’installation de chauffage, les apports internes (occupation, équipements électriques, éclairage, etc.) sont pris en compte à travers une contribution forfaitaire de 1°C permettant ainsi d’atteindre la consigne de 19°C ;
- le besoin d’ECS est forfaitisé selon la surface habitable du bâtiment et le département.

Ces caractéristiques du calcul conventionnel peuvent être responsables de différences importantes entre les consommations réelles facturées et celles calculées avec la méthode conventionnelle. En effet, tout écart entre les hypothèses du calcul conventionnel et le scénario réel d’utilisation du bâtiment entraîne des différences au niveau des consommations. De plus, certaines caractéristiques impactant les consommations du bâtiment ne sont connues que de façon limitée (par exemple : les rendements des chaudières qui dépendent de leur dimensionnement et de leur entretien, la qualité de mise en oeuvre du bâtiment, le renouvellement d’air dû à la ventilation, etc.).

	Bâtiment à usage principal d'habitation						Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal autre que d'habitation
	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle		Appartement quand un DPE a déjà été réalisé à l'immeuble	DPE non réalisé à l'immeuble			
	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		Appartement avec système individuel de chauffage ou de production d'ECS	Appartement avec système collectif de chauffage et de production d'ECS		
	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948			
Calcul conventionnel		X	A partir du DPE à l'immeuble		X		
Utilisation des factures	X			X		X	X

Pour plus d’informations :

www.developpement-durable.gouv.fr, rubrique performance énergétique
www.ademe.fr

BUREAU VERITAS
Certification



Certificat
Attribué à

Monsieur Nicolas LOISY

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code de la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du certificat
Amiante sans mention	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	06/10/2017	05/10/2022
DPE sans mention	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification	14/05/2018	13/05/2023
DPE avec mention	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification	14/05/2018	13/05/2023
Electricité	Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification	02/04/2019	01/04/2024
Plomb sans mention	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification	13/10/2017	12/10/2022

Date : 02/04/2019

Numéro de certificat : 8057849

Jacques MATILLON, Président

* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.

Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur www.bureauveritas.fr/certification-diag

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
60, avenue du Général de Gaulle – Immeuble Le Guillaumet - 92046 Paris La Défense



Attestation d'assurance



Responsabilité civile Activités de services

Allianz IARD, dont le siège social est situé 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex, atteste que :

LOISY EXPERTISES BATIMENT
19 RUE SAINT MARTIN
49100 ANGERS

est titulaire d'un contrat **Allianz Responsabilité civile Activités de services**
souscrit sous le N° 56745016

Ce contrat a pour objet de garantir l'assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à l'égard des tiers du fait des activités déclarées aux Dispositions particulières, à savoir :

Diagnostics réglementaires liés à la vente ou location d'immeubles - Risque d'exposition au plomb - Repérage amiante avant vente - Dossier technique amiante - Présence de termites - Etat parasitaire - Installation intérieure d'électricité et de gaz - Risques naturels et technologiques - Diagnostic de performance énergétique - Loi Carrez - Prêt à taux zéro - Repérage amiante avant travaux ou démolition - Diagnostic "accessibilité des personnes handicapés aux ERP".

L'assuré est toutefois tenu de déclarer tout changement de ses activités constituant une aggravation notoire de risques.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

La présente attestation ne peut engager Allianz au-delà de la durée figurant ci-dessus, des conditions de garanties et des montants fixés au contrat.

Toute adjonction autre que les cachet et signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Etablie à CHOLET, le 04/01/2021.

Pour Allianz
(cachet et signature)

 
Denis Bouyer
48 Avenue du Maréchal Leclerc
BP 90412
49304 CHOLET CEDEX
TÉL. : 02 41 62 31 13
bouyer.cholet@allianz.fr

Allianz IARD
Entreprise régie par le Code des assurances
Société anonyme au capital de 991.967.200 €

1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex
542 110 291 RCS Nanterre
www.allianz.fr

REG31328 - V01/19 - Creation graphique Allianz